

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 04 juin 2014, 19h30 – 21h30

Salle de réunion de la Bruschetta, Lausanne

PROCÈS-VERBAL -

Personnes présentes : 11 membres et 2 coordinateurs Interreg

Personnes excusées : 10 membres et les 2 vérificateurs

Présidence : Dominique Roten

Procès-verbal : Armand Racine

Ordre du jour :

- 1) Accueil
- 2) Points statutaires :
 - a. Adoption du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2013
 - b. Rapport d'activités de l'année 2013
 - c. Comptes et bilan de l'exercice 2013
 - d. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes, décharge au Comité
- 3) Élection :
 - a. Au Comité
 - b. Vérificateurs des comptes

Dès 20h15

- 4) Interreg : réalisations en 2013 et à ce jour, perspectives et développement du programme
- 5) Réseau de compétences : projet en gestation, appel à nos membres
- 6) Divers

1. Accueil

Dominique Roten, président de la Chambre, ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux membres et invités présents. Il nomme également les personnes qui se sont excusées et les membres du comité, tous présents.

Il informe de la démission au 01.04.2014 du coordinateur Interreg, Marc Sneiders. Ce dernier nous a quittés pour des raisons professionnelles, mais continue à faire bénéficier la Chambre bénévolement de ses connaissances et compétences. Dominique Roten le remercie pour son travail. Il signale ensuite la présence de son successeur, entré en fonction également le 01.04.2014, Mathieu de Poorter, qui décrira son parcours au début du point 4.

Dominique Roten introduit l'ordre du jour qui sera consacré dans un premier temps aux points statutaires et aux élections, puis à un état de situation du projet Interreg et des autres idées de projets. Il propose de compléter la partie statutaire en lui adjoignant un point supplémentaire concernant le budget.

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité.

M. de Poorter se porte volontaire pour agir en tant que scrutateur.

Dominique Roten cite enfin nommément les personnes qui ont pris la peine de s'excuser pour cette assemblée générale.

2. Points statutaires

Adoption du PV de l'Assemblée générale du 23 juin 2013.

Yvette Jaggi fait remarquer que l'Assemblée générale s'est tenue le lundi 24 juin (et non le 23).

Compte tenu de ce changement, le PV est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités pour l'année 2013

Dominique Roten présente les éléments essentiels qui figurent dans le rapport d'activités :

- Les mesures prises en 2013 pour reprendre en mains la situation financière de la Chambre ont commencé à prendre effet et, grâce aux efforts supplémentaires de l'année, le découvert et les dettes ont pu être réduits durant cet exercice.
- Le repas de soutien qui avait été organisé pour mobiliser des fonds en vue de combler le déficit avant de développer de nouvelles activités, a malheureusement dû être annulé. Trop heureux de l'offre de Karim Slama, le Comité avait surestimé sa capacité d'attirer, dans un temps aussi restreint, suffisamment de personnes pour un tel événement, et s'en excuse. Cela dit, grâce à la générosité de certains membres, le bilan financier du "repas" s'avère légèrement positif. Les membres en question, qui se reconnaîtront, sont vivement remerciés au nom du Comité.
- Un autre résultat dû à la réduction des activités en l'absence d'un secrétariat est l'augmentation relative des heures de travail bénévole effectuées par les membres du Comité. Celles-ci ont été estimées de manière conservatrice à 520 heures, soit approximativement au même niveau que l'année précédente, mais réparties sur trois personnes en moins (deux dès le mois de juin et trois à partir de novembre).
- L'organisation des petits-déjeuners a dû être interrompue. L'envoi des newsletters et la mise en ligne de nouvelles sur le site ont également subi une réduction en cours d'année.
- Les activités de la Chambre se sont principalement concentrées sur le projet Interreg. Elles n'ont certes pas été très visibles pour les membres mais elles demeurent extrêmement importantes pour l'avenir de la Chambre et le développement de l'ESS en général. Le projet Interreg avance selon les objectifs et dans le cadre du budget alloué. De plus amples détails seront présentés au point 4.
- Le site Internet a été une préoccupation récurrente durant cet exercice en raison des multiples attaques dont il a fait l'objet. Des discussions avec deux informaticiens différents ont amené le Comité à décider la fermeture du site originel et la mise en ligne d'un site simplifié sur Wordpress, avec possibilité de redéveloppement quand la situation le permettra. Suite à la mise en ligne récente de ce nouveau site, les newsletters seront reprises prochainement, en version email.
- Enfin, plusieurs échanges ont eu lieu dans le cadre des réunions d'un groupe de travail constitué en septembre 2013 par les chambres genevoise, vaudoise, et Berne-Jura-Neuchâtel, pour renforcer les liens de coopération et en définir un cadre. Consacrés à la découverte de pistes concrètes de collaboration, les échanges se sont avérés constructifs. Le Comité se réjouit de continuer à y participer.

Sans question ni remarque, le Rapport d'activités est approuvé par l'Assemblée générale.

Comptes et bilan de l'exercice 2013

Dominique Roten présente brièvement les comptes, établis par la fiduciaire Comptabilis et contrôlés par les vérificateurs aux comptes.

La subvention Interreg de CHF 42'000 constitue l'élément principal des produits et le plus stable actuellement. Elle permet d'assurer le paiement du salaire du coordinateur, d'un montant de CHF 30'620.- ainsi que les frais directs du projet (déplacements, administration). Les autres sources de revenus proviennent des cotisations, qui ont atteint CHF 6'930, des prestations pour CHF 1'500 ainsi que de dons.

Le rapport relève que les charges courantes, de CHF 3'700 environ, demeurent très modestes grâce aux mesures prises en 2013.

Au final, l'exercice dégage un bénéfice de CHF 8'263.- qui a permis de réduire le découvert à CHF 6'978.- et de payer une partie des dettes. Les débiteurs ouverts en fin d'année ont été encaissés entre temps.

Rapport des vérificateurs et adoption des comptes et décharge au Comité

Dominique lit le rapport des vérificateurs, MM. Wyss et Tinturier, qui se sont formellement excusés pour cette assemblée.

C'est à l'unanimité (des 6 membres hors Comité) que l'Assemblée prend acte du rapport des vérificateurs, approuve les comptes de l'exercice 2013 et le bilan au 31 décembre 2013, et donne décharge au Comité pour son travail.

3. Élections

Au comité (réélections)

Dominique annonce que trois des membres du Comité arrivent au terme de leur mandat et doivent être réélus :

- Yvette Jaggi (vice-présidente)
- Laura Venchiarutti
- Dominique Roten (président)

Les trois confirment leur volonté d'effectuer un mandat supplémentaire.

Ils sont réélus à l'unanimité par acclamation.

Vérificateurs des comptes

Philippe Wyss, de la Fondation du Levant, se représente. Par contre, Jérémy Tinturier souhaite renoncer à son mandat.

Bertrand Sonnay, de l'association du Marché Coffre-ouvert, se propose comme deuxième vérificateur des comptes.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

Budget 2014 (point ajouté)

Dominique précise qu'il n'avait pas inscrit le budget établi pour l'année courante comme un point distinct à l'ordre du jour. En effet, le poste principal du budget de la Chambre est constitué par le

projet Interreg, pour l'accomplissement duquel les deux chambres suisses reçoivent ensemble CHF 321'000.- sur trois ans. Le solde disponible pour 2014 est destiné au paiement du salaire du coordinateur et des frais généraux du projet.

En ce qui concerne les autres revenus de l'association, ils sont essentiellement constitués par les cotisations. Elles couvrent les charges courantes incompressibles et permettent de réduire la dette de l'association.

Dominique Roten en profite pour signaler l'adhésion de deux nouveaux membres institutionnels – deux associations – parvenues le jour de l'AG.

4. INTERREG : réalisations en 2013 et à ce jour, perspectives et développement du programme

Avant la présentation du projet, Mathieu de Poorter remercie l'association et le Comité pour avoir lui avoir confié le rôle de coordinateur qu'il se réjouit de reprendre.

Il présente brièvement son parcours :

- Mathieu a d'abord travaillé dans la promotion des coopératives au niveau international, notamment par un engagement au Bureau International du Travail, puis comme coordinateur de la COPAC.
- Puis il a effectué, dans le cadre du «programme PPE+» une mission de 6 mois au sein de la Chambre APRES-GE. Depuis le début de l'année, il œuvre à 50% comme chargé de communication dans la même organisation, engagement désormais complété par la mission Interreg à 40% pour le compte de la Chambre vaudoise.
- Mathieu rappelle l'opportunité que sa position représente pour renforcer les synergies entre les deux chambres et se dit prêt à jouer le rôle d'intermédiaire.

Mathieu rappelle ensuite les éléments centraux du projet : quatre territoires impliqués (Franche-Comté, Rhône-Alpes, VD, GE), différents partenaires financiers, fin du projet prévue pour déc. 2014.

Il présente un état des quatre volets du projet Interreg, des actions qui ont eu lieu cette année dans ce cadre et des perspectives pour les dernières activités.

Action 1

L'action comprend deux volets : le développement d'un référentiel de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quatre régions (trois livrables principaux : compilation de définitions de l'ESS, établissement d'un lexique, schématisation et synthèse pour le grand public) d'une part et, d'autre part, une veille stratégique et territoriale (axes de travail : enquête sur le commerce transfrontalier entre acteurs de l'ESS, identification de partenaires territoriaux).

Les documents techniques pour le premier volet sont en cours de finalisation. Ils comprennent notamment l'étude comparative entre les approches française et suisse ainsi que la comparaison entre la nouvelle loi française et les critères d'adhésion développés par APRES-GE. Un enjeu majeur a été identifié au cours de cette action: la différence de définition de l'ESS, basée sur la seule forme juridique en France et fondée sur divers principes et critères en Suisse.

Concernant le deuxième volet, la publication des résultats est en attente d'analyses additionnelles menées par APRES-GE. D'autre part, six rencontres thématiques vont être organisées (finances solidaires, éducation, environnement, tourisme, jeunesse, culture).

Action 2

L'action comprend la production de statistiques concernant les organisations de l'ESS dans les quatre territoires. La base commune de définition de l'ESS, dûment reconnue, est celle des statuts juridiques. En plus de l'analyse générale des données pour les quatre territoires sous revue, l'étude comprend une analyse spécifique des acteurs dans le Grand Genève et, à l'échelle plus locale, dans les districts suisses et les communes françaises. Ces différentes études ont clairement pour objectif (et auront bien sûr pour effet) de montrer le potentiel de l'ESS.

Les premiers résultats, forcément partiels en raison de l'approche par statuts juridiques, sont disponibles pour les quatre territoires; les données pour le Grand Genève et pour les collectivités locales sont en cours de traitement. De manière générale, les résultats disponibles tendent à montrer une présence significative des organisations de l'ESS en termes de répartition des effectifs, des équivalents-temps-plein (ETP) et du nombre d'établissements. Les différences observables entre les régions françaises et suisses concernent les secteurs d'activités et le taux moyen de travail des employés. Enfin, il apparaît que les structures ESS sont proportionnellement davantage créatrices d'emplois que les structures habituelles.

Action 3

Cette action comprend divers travaux méthodologiques en vue de créer un répertoire d'acteurs de l'ESS commun aux quatre régions et incluant d'une part une mise en compatibilité technique et taxonomique entre la France et la Suisse et, d'autre part, la construction d'une plateforme internet consacrée aux organisations de l'ESS. Cette dernière présente les membres réels des chambres et permet donc une sélection différenciée pour les organisations françaises et suisses (forme juridique, autres critères).

Action 4

Cette action est quasiment terminée puisque deux des trois rencontres transfrontalières prévues ont déjà eu lieu (Genève en 2012 et Annemasse en 2013). La troisième rencontre aura lieu le 25 octobre 2014 à Saint-Claude dans le Haut Jura,. L'organisation est en cours. Des possibilités de transport en commun seront proposées aux participants.

Suite à la présentation, plusieurs questions sont posées :

Claude Michaud demande pourquoi l'étude n'a pas utilisé les nomenclatures officielles des secteurs d'activité équivalentes en Suisse et en France, ce qui aurait facilité les comparaisons?

Marc Sneiders explique que cela a été décidé en raison de pratiques de taxonomie dans les organisations françaises impliquées très différentes de celles des organisations suisses. Il a bien fallu s'adapter. Mais il précise que les catégories retenues permettent une correspondance avec la classification NOGA. Il indique enfin que cela sera relevé comme faisant partie des difficultés de la coopération transfrontalière entre organisations de l'ESS.

Un autre participant demande s'interroge sur le degré d'avancement des activités.

Marc Sneiders répond que les activités de la Chambre vaudoise sont achevées à 70%. Concernant les autres chambres, l'estimation est plus difficile. APRES-GE semble avoir quasiment terminé alors que les chambres françaises paraissent avoir pris quelque retard. Il précise que les différences de rythme entre organisations impliquées s'expliquent surtout par la nécessité pour certaines d'entre elles de donner la priorité à leur propre travail ainsi que par la répartition des tâches et des compétences.

PV AG APRES-VD

Claude Michaud remarque que l'utilisation des statuts juridiques comme base de définition implique que Migros et Coop rentrent dans les statistiques alors que des organisations comme la Banque Alternative Suisse n'y figurent pas. Peut-on chiffrer la différence ainsi créée avec des effectifs fondés sur une définition par critères, usuelle en Suisse?

Marc Sneiders rappelle que la solution choisie résulte d'un compromis entre les organisations impliquées, françaises et suisses. Il explique aussi que le comité scientifique du projet a validé cette approche, qui fournit pour la Suisse une base comparable au reste de l'Europe.

Laura Venchiarutti estime que la différence est au final réduite par l'effet de compensation. Elle rappelle aussi que le projet était orienté par l'étude de M. Gonin rédigée dans cette approche, sur laquelle il convient donc de se baser.

Dominique Roten souligne quant à lui la difficulté à repérer les organisations de type SA ou Sarl répondant aux principes ESS, en l'absence de critères (les critères genevois ont été développés pendant le projet).

Yvette Jaggi rappelle que la finalité de ce travail est d'arriver à une meilleure reconnaissance de l'ESS. Cette nouvelle économie, de même que les notions de non-lucrativité et plus encore de lucrativité limitée, demeurent largement méconnues (pour ne pas dire suspecte) en Suisse alémanique et au niveau fédéral – ainsi que dans le canton de Vaud d'ailleurs. Interreg était pensé pour permettre de développer cette reconnaissance, et les premiers résultats, même incomplets, confirment cet espoir.

Matthieu de Poorter précise que la nouvelle loi française en gestation sur l'ESS prévoit une ouverture vers certaines organisations commerciales et autres entreprises relevant de l'ESS.

Dominique clarifie enfin quelques éléments importants. Il précise enfin que si la présentation comprend quelques exemples, les documents résultant du projet sont plus détaillés et fournis. Il informe que le Comité souhaite montrer des résultats concrets aux possibles bailleurs de fonds. Il estime que les résultats du projet pourront être une aide précieuse pour convaincre les pouvoirs publics et autres donateurs; et aussi pour convaincre d'autres personnes et institutions de rejoindre la Chambre.

5. Réseau de compétences : projet en gestation, appel à nos membres

Armand Racine présente l'idée d'un réseau de compétences, en soulignant particulièrement le contexte et la réflexion qui ont amené le Comité à considérer le développement des nouvelles activités proposées.

Compte tenu de la situation de la Chambre et des opportunités, plusieurs pistes ont été dégagées, incluant notamment le développement d'activités de soutien en faveur des membres, la mise en avant des organisations de l'ESS ainsi que le renforcement des liens avec les membres pour mieux porter leur voix. Deux idées de projets gérables en fonction des ressources disponibles et dans une approche progressive ont été retenues : la mise en avant de portraits de membres et la création d'un réseau de compétence.

Créé en incluant au mieux les attentes et besoins des membres, ce réseau viserait à répondre aux besoins d'expertise rencontrés par les petites et moyennes organisations, en utilisant la coopération pour compenser et palier le manque de ressources. Cinq étapes ont été envisagées, sachant que les deux premières – effectuées le plus possible en relation avec le projet Interreg et de manière bénévole par le Comité – influenceront grandement la réalisation des suivantes.

Dans le cadre du mini-diagnostic (étape 1), un processus de consultation des membres est engagé

déjà lors de cette assemblée, complété par un petit questionnaire, administré dans le cadre du questionnaire sur les liens transfrontaliers Interreg, qui devrait être conduit cet été. En outre, un atelier de réflexion/discussion devrait avoir lieu dans le courant de l'automne, impliquant un large spectre de petites et moyennes organisations.

Les questions principales, à ce stade et pour les membres présents, sont :

- Quels sont les domaines d'expertise dont les acteurs de l'ESS ont le plus besoin, compte tenu des différences structurelles entre les organisations de type associatif et les organisations exerçant une activité économique?
- Quels types d'activités seraient le plus appropriés compte tenu des besoins des organisations et des missions de l'ESS. Outre un simple bénévolat de compétences, la plateforme pourrait inclure une possibilité de salariat – en s'assurant du respect des principes de l'ESS – ou un système d'échange de services entre organisations.

Claude Michaud attire l'attention sur le modèle de compétences bénévoles dans lequel des bénévoles reçoivent des conseils de cadres d'entreprises détachés pour former les bénévoles. Il mentionne en exemple la <plateforme entreprises> proposée par Bénévolat-Vaud, qui consiste en une bourse d'heures offertes par des entreprises et données à des associations. Si ces initiatives ne sont pas exactement similaires à l'idée proposée par le Comité, dans la mesure où ce dernier entend utiliser la coopération entre les membres, il permet d'élargir le champ de l'ESS en s'inspirant du savoir économique classique.

Yvette Jaggi remarque que les organisations doivent pouvoir compter sur l'union entre bénévolat et professionnalisme, le premier impliquant le second s'il veut rendre réellement service. Elle considère que, pour être vraiment utile, un échange de service doit préalablement mettre au point un standard mesurant le niveau d'expertise du personnel bénévole. Elle met aussi en garde contre les systèmes basés sur des missions de brève durée, surtout si elles sont accomplies à fréquence réduite.

Michel Badan, consultant d'entreprise, avoue sa préférence pour un réseau axé sur les organisations exerçant une activité économique, afin de développer l'idée d'un échange d'expertise. Un système de bénévolat pourrait être mis en place aussi, mais avec prudence pour s'assurer du respect des objectifs de la Chambre. Il estime aussi que la mise en place d'une plateforme informatique est le plus simple à long terme.

Claude Michaud propose au Comité de s'inspirer des processus de développement de monnaies complémentaires, notamment celui en cours à Genève. Il précise toutefois que, si les problèmes externes peuvent être envisagés en tenant compte de ces monnaies, les problèmes internes récurrents sont les finances, en clair la recherche de fonds, et les questions de gouvernance. Un autre besoin important est celui de la communication. L'idée d'une mise en avant des membres est donc aussi intéressante.

Michel Badan insiste sur la nécessité d'établir des relations de confiance entre les membres d'un réseau afin d'en assurer une bonne utilisation. C'est capital pour les décisions d'échanges.

J.J. Bize, de l'association Eglise et monde du travail, rappelle l'importance de mettre en place un dispositif facilitant la recherche des "bonnes adresses", en l'occurrence celles des membres de tel secteur d'activités ou de telle région.

Mathieu de Poorter précise que dans le cadre du projet de monnaie complémentaire, une étude de faisabilité a été conduite pour évaluer le montant des échanges entre les partenaires. Il propose de les contacter pour discuter de leurs conclusions.

Laura Venchiarutti estime qu'il serait intéressant d'avoir une estimation des flux.

Ximena Kaiser Morris donne l'exemple du Système d'échanges local (SEL) du quartier sous-Gare à Lausanne pour souligner la nécessité d'organiser périodiquement un événement, en plus de la plateforme, afin de donner corps au réseau et de conforter la confiance entre les membres.

Claude Michaud estime que dans le cadre d'une démarche pas-à-pas, un système de gestion directe de la Chambre par email pourrait être plus adapté car moins demandeur en investissements, pour peut-être ensuite passer à une plateforme informatique.

Michel Badan mentionne l'exemple d'«Habitat durable» qui offre une plateforme pour mettre en contact les demandeurs avec différentes personnes aux compétences complémentaires.

6. Divers

Claude Michaud propose au Comité de développer les liens de coopération avec Social Business Models, association dont il est le président. Il est pris acte de la proposition.

Bertrand Sonnay, de l'Union des Sociétés lausannoises (USL) précise que la Nautique a mis en place un bureau des associations, de type coopérative des services généraux, incluant un poste financé par l'Etat de Vaud. Le bureau comprend des bénévoles à haute compétences qui travaillent pour des associations (comptabilité, relecture de textes, sous-traitance de tâches administratives). S'agissant d'un projet soutenu par l'USL, le prix pour ses membres est très réduit.

En fin de séance, Dominique Roten remercie chaleureusement Ximena Kaiser Morris, membre sortante comité, pour son engagement.

La séance est levée à 21h29. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment convivial suite à la séance.

Procès-verbal approuvé par l'assemblée générale du 24 juin 2015